Département
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
De RENNES
Canton de Montauban

COMMUNE DE BLERUAIS

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500267-20260323-D_2026_03-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bléruais se sont réunis à la mairie de Bléruais sur la convocation qui leur a été adressée par Madame LECOMTE Maryse, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : Mr Alain LESEC ; Mr Daniel LECHEVESTRIER ; Mme Sylvie DELALANDE ; Mme HOUDUSSE Eve-Anne ; Mr Grégory BALDASARRE ;

Excusés : Mme DELALANDE Patricia (donne pouvoir à Mme Sylvie DELALANDE) ; Mr Julien LEBORGNE (donne pouvoir à Mr Daniel LECHEVESTRIER) ; Mme HOUDUSSE Eve-Anne (donne pouvoir à Mr Grégory BALDASARRE)

Nombre de conseillers : en exercice = 7
Présents = 4
Votants = 7

Convocation : 16 Mars 2026

Délibération n° 2026.03
Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à l'élection du maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : ……..7

A déduire : bulletin litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : …….0

Majorité absolue : ……..4

Daniel LECHEVESTRIER a obtenu 7 voix

Monsieur Daniel LECHEVESTRIER ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et a été immédiatement installé.

Pour : 7
Contre : 0
Abstention :

Le Maire,
Daniel LECHEVESTRIER

MAIRIE DE BLERUAIS (Ille-et-Vilaine)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 23/03/2026